

Électricien

(Code Nace: 43.210)

Qualifications professionnelles	Indice 100	Euro/heure
	01/01/2023	Indice 877,01- 01/01/2023

Groupe 2 (manœuvres)		
1 ^{ère} année	1,5735	13,8000
2 ^e année	1,5735	13,8000
3 ^e année	1,5735	13,8000
4 ^e année	1,5735	13,8000
5 ^e année	1,5735	13,8000
6 ^e année	1,5735	13,8000
7 ^e année	1,5735	13,8000
8 ^e année	1,5920	13,9620
9 ^e année	1,6433	14,4119
10 ^e année	1,6945	14,8609

Groupe 3 (CCP - CITP)		
1 ^{ère} année	1,5735	13,8000
2 ^e année	1,5735	13,8000
3 ^e année	1,5735	13,8000
4 ^e année	1,5735	13,8000
5 ^e année	1,5735	13,8000
6 ^e année	1,8882	16,5600
7 ^e année	1,8882	16,5600
8 ^e année	1,8882	16,5600
9 ^e année	1,8882	16,5600
10 ^e année	1,8882	16,5600

Groupe 4 (DAP - CATP)		
1^{ière} année	1,8882	16,5600
2^e année	1,8882	16,5600
3^e année	1,8882	16,5600
4^e année	1,8882	16,5600
5^e année	1,8882	16,5600
6^e année	1,8882	16,5600
7^e année	1,8882	16,5600
8^e année	1,8882	16,5600
9^e année	1,8882	16,5600
10^e année	1,8882	16,5600

Groupe 5 (DAP - CATP)		
1^{ière} année	1,8882	16,5600
2^e année	1,8882	16,5600
3^e année	1,8882	16,5600
4^e année	1, 8882	16,5600
5^e année	1, 8882	16,5600
6^e année	1,9179	16,8202
7^e année	1,9737	17,3095
8^e année	2,0296	17,7998
9^e année	2,0762	18,2085
10^e année	2,1274	18,6575

Groupe 6		
1^{ière} année	1, 8882	16,5600
2^e année	1, 8882	16,5600
3^e année	1,9226	16,8614
4^e année	1,9831	17,3920
5^e année	2,0436	17,9226
6^e année	2,1041	18,4532
7^e année	2,1646	18,9838
8^e année	2,2251	19,5143
9^e année	2,2857	20,0458
10^e année	2,3415	20,5352

Qualifications professionnelles		
Groupe 7		
1^{ère} année	2,1662	18,9978
2^e année	2,2354	19,6047
3^e année	2,3091	20,2510
4^e année	2,3783	20,8579
5^e année	2,4474	21,4639
6^e année	2,5165	22,0700
7^e année	2,5857	22,6768
8^e année	2,6548	23,2829
9^e année	2,7240	23,8898
10^e année	2,7931	24,4958

- CCP (certificat de capacité professionnelle) remplace le CITP (certificat d'initiation technique et professionnelle) et le CCM (certificat de capacité manuelle);
- DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) remplace le CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle);
- DT (diplôme de technicien)

Groupe 2	Travailleur ne disposant ni de connaissances techniques spécifiques ni de formation professionnelle. Exécute les travaux sous la direction et la surveillance d'un installateur-électricien qualifié (Groupe 5)
Groupe 3	Titulaire d'un CCP/CITP électricien. Exécute les travaux sous la direction et la surveillance d'un installateur-électricien qualifié (Groupe 5)
Groupe 4	Titulaire d'un DAP/CATP électricien.
Groupe 5	Titulaire d'un DAP électricien avec une expérience professionnelle de cinq ans dans sa spécialisation
Groupe 6	Responsable d'équipe Capable d'exécuter tous les travaux d'un installateur-électricien qualifié du Groupe 5 et de diriger une équipe. Il doit disposer à cet effet d'amples connaissances de toutes les prescriptions en matière d'installation.
Groupe 7	Responsable de chantier Travailleur capable d'exécuter tous les travaux d'un installateur-électricien du Groupe 6. Il est en mesure d'exécuter tous les travaux d'installation, de diriger le volet technique d'un projet et d'assumer toutes les responsabilités, de diriger plusieurs équipes, de réaliser des métrés, d'actualiser des plans, resp d'assumer la direction technique des chantiers.



Pour en savoir plus

- Accédez aux conventions collectives de travail :
<https://itm.public.lu/fr/conditions-travail/convention-collectives/electriciens.html>
- Accédez à nos Questions/Réponses :
<https://itm.public.lu/fr/questions-reponses.html>